



Comité Syndical du
PETR du Pays d'Auch

Mercredi 12 FEVRIER 2020
à 18 h 30

dans les locaux du Pays d'Auch

Etaients présents : BALAS Max, BOURDALLÉ Annie, BREIL Roger, CARDONNE Serge, CHAMBERT Serge, DUCOMBS Patrick, GAILLARD Jean, MARCHIOL Pierre, MELLO Bénédicte, MERCIER Pascal, PENSIVY Bernard, SALLES Céline, SORIANO Michel, TRAMONT Roger

Excusés ou absents : ARENOU Jean-Loup, AUTIE Jean-Marc, BARBAT Jean-Claude, BARON Philippe, BAURENS Gérard, BAYLAC Michel, BIAUTE Philippe, BONNET Eric, BOURDIL Claude, BURGAN Michel, DANOS André, DAUJAN Christian, FALCO Jean, FANTON Patrick, FAUQUE Gérard, FORMENT Guy, LAPREBENDE Christian, LARRIEU Muriel, LECLERC Gaëtan, MASCARENC Véronique, MENON Daniel, MONTAUGE Franck, PETIT Claude, RAFFIN Michel, RIVIERE François, SAINT-LAURENT Joël, SERES Jacques

Est nommée secrétaire de séance BOURDALLÉ Annie.

Le compte-rendu du précédent comité du 03 février 2020, qui a été envoyé aux membres, est approuvé à l'unanimité.

1. VOTE DU COMPTE DE GESTION 2019

Le compte de gestion 2019 présenté par Madame la Trésorière Principale d'Auch Ville est en tout point conforme à la comptabilité administrative. Il recense l'ensemble des opérations effectuées sur l'exercice, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et des restes à payer.

A l'unanimité, le Conseil Syndical, approuve le compte de gestion 2019.

2. VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019

Le Conseil syndical,
Après s'être fait présenter le budget primitif 2019 ainsi que le compte de gestion dressé par le Receveur,

Après avoir entendu et approuvé le rapport du compte administratif de l'exercice 2019,

VOTE le compte administratif de l'exercice 2019 du budget principal du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural, lequel peut se résumer comme suit :

COMPTE ADMINISTRATIF	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
PETR						
Résultat reporté		219 502,02		2 134,77		221 636,79
Opérations de l'exercice	276 846,36	272 808,15	799,68	4 290,00	277 646,04	277 098,15
Totaux	276 846,36	492 310,17	799,68	6 424,77	277 646,04	498 734,94
Résultat de clôture		215 463,81		5 625,09		221 088,90
Reste à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Totaux cumulés	276 846,36	492 310,17	799,68	6 424,77	277 646,04	498 734,94
Résultats définitifs		215 463,81		5 625,09		221 088,90

La Présidente n'a pas pris part au vote et s'est retirée au moment du vote.

A l'unanimité, le Conseil Syndical, approuve le compte administratif 2019.

3. AFFECTATION DU RESULTAT 2019

Les résultats de l'exécution du budget du PETR pour 2019 font apparaître un excédent cumulé de fonctionnement 215 463,81 € et un excédent cumulé d'investissement de 5 625,09€, tel que retracé dans le tableau suivant :

CA 2019	Nature	Résultat de clôture (n-1)	Affectation N-1	Données de l'exercice	Solde d'exécution	Résultat de clôture	Restes à réaliser	Equilibre (ou besoin de financement)
Section	Dép./Déficit			799,68 €			0,00 €	
d'investissement	Rec./Excédent 1068	2 134,77 €	3 000,00 €	4 290,00 €	3 490,32 €	5 625,09 €	0,00 €	5 625,09 €
Section de	Dép./Déficit			276 846,36 €	4 038,21 €		0,00 €	
fonctionnement	Rec./Excédent R002	222 502,02 €	219 502,02 €	272 808,15 €		215 463,81 €	0,00 €	215 463,81 €
Total		224 636,79 €				221 088,90 €	0,00 €	221 088,90 €

Conformément à l'instruction M 14, il convient d'affecter ces résultats.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré :

- DECIDE de reprendre l'excédent cumulé de fonctionnement de l'exercice 2019 pour un montant de 215 463,81€ au compte 002,
- DECIDE de reprendre l'excédent cumulé d'investissement de l'exercice 2019 pour un montant de 5 625,09 € au compte 001.

4. VOTE DU BUDGET 2020

Le budget 2020 est établi selon les orientations débattues lors du DOB.

Il a été voté à l'unanimité, ainsi qu'il suit :

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	167 130,00		167 130,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	279 800,00		279 800,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	1 200,00		1 200,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	10 000,00	0,00	10 000,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	2 000,00	2 000,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	30 000,00		30 000,00
023	Virement à la section d'investissement		3 333,81	3 333,81
Dépenses de fonctionnement – Total		488 130,00	5 333,81	493 463,81

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	493 463,81
--	-------------------

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	131 000,00		131 000,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00		0,00
74	Dotations et participations	147 000,00		147 000,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		278 000,00	0,00	278 000,00

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	215 463,81
---	-------------------

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	493 463,81
--	-------------------

INVESTISSEMENT :

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (5)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
198	Neutral. amort. subv. équip. versées		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles(sauf 204) (6)	2 000,00	0,00	2 000,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	8 958,90	0,00	8 958,90
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(8) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Prov. pour dépréciat* immobilisations (5)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat* des stocks et en-cours (5)		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (5)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (5)		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
	Dépenses d'investissement – Total	10 958,90	0,00	10 958,90

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	10 958,90
---	------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaires)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		2 000,00	2 000,00
29	Prov. pour dépréciat* immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat* des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (4)		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect* de fonctionnement		3 333,81	3 333,81
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
	Recettes d'investissement – Total	0,00	5 333,81	5 333,81

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	5 625,09
AFFECTATION AU COMPTE 1068	0,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	10 958,90

5. SERVICE ADS : CONVENTION ENTRE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND AUCH CŒUR DE GASCOGNE ET LE PETR DU PAYS D'AUCH POUR LA REFACTURATION DES DEPENSES LIEES A LA MISE EN PLACE DES NOUVEAUX LOGICIELS ADS ET SIG

Lors de la mise en place du service commun d'instruction des Actes du Droit des Sols, les EPCI de l'Astarac (Val de Gers, Cœur d'Astarac en Gascogne, Astarac Arros en Gascogne) et le service du PETR se sont dotés, dans le cadre d'une mutualisation optimum des moyens, des mêmes logiciels délivrés sous licence Géosig (ADS + SIG) qu'utilisaient déjà l'agglomération de Grand Auch Cœur de Gascogne et la ville d'Auch.

Face aux difficultés rencontrées en juillet 2019 par ce prestataire (procédure de redressement judiciaire) devant l'impossibilité de faire évoluer le logiciel de gestion des dossiers ADS, et dans l'urgence, il a été décidé d'un commun accord entre les collectivités précitées de changer d'applications ADS et SIG au 1^{er} janvier 2020.

Le choix a également été fait par toutes les collectivités de prendre le même prestataire dans un souci d'optimisation des coûts.

La mise en place de ces nouveaux logiciels a nécessité les frais suivants :

Pour le logiciel SIG :

- L'acquisition et le paiement annuel des licences
- La récupération et l'intégration des données des communes membres
- L'installation, le paramétrage et la formation sur le nouveau logiciel
- La maintenance annuelle
- L'hébergement informatique dédié chez ESRI France

Pour le logiciel ADS :

- La reprise des données
- L'installation, le paramétrage et la formation sur le nouveau logiciel
- La maintenance annuelle
- L'hébergement informatique dédié chez ATREAL

L'ingénierie nécessaire au déploiement des deux logiciels

- Migration de données
- Mise à jour des données urbanisme et réseaux
- Mise en forme et import des éléments de paramétrage des logiciels

Certaines dépenses peuvent être individualisées par le prestataire et faire l'objet d'une facturation directe auprès du PETR. Par contre, d'autres ont été prises en charge par l'agglomération de Grand Auch Cœur de Gascogne.

La présente convention vise à définir les modalités de refacturation des dépenses auprès du PETR selon les clefs de répartition suivantes :

- Logiciel SIG : à hauteur de 40% correspondant à la population du PETR du Pays d'Auch (hors la population de l'agglomération de Grand Auch Cœur de Gascogne) ;
- Logiciel ADS : à hauteur de 40% correspondant au nombre de traitement d'actes d'urbanisme comptabilisés pour le PETR du Pays d'Auch (hors les dossiers d'urbanisme de l'agglomération de Grand Auch Cœur de Gascogne) ;
- Ingénierie du déploiement des logiciels : à raison d'un coût journée forfaitaire de 200 €

La refacturation interviendra sur émission d'un titre de recettes de la part de la communauté d'agglomération de Grand Auch Cœur de Gascogne, accompagné d'un état justificatif des dépenses selon les règles précitées.

Le Conseil Syndical, à l'unanimité :

- Approuve cette convention
- Autorise la présidente à la signer

6. TABLEAU DES EFFECTIFS DES EMPLOIS PERMANENTS AU 1^{er} JANVIER 2020

Il appartient à l'organe délibérant de la collectivité, sur proposition de l'autorité territoriale, de fixer les effectifs des emplois permanents à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
 Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet,
 Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifié,

Le conseil syndical, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le tableau des effectifs permanents de la collectivité à compter du 01/01/2020 ci-annexé.

CADRE EMPLOI	GRADE	CAT	SITUATION AU 01/01/2019	
			TOTAL	POURVUS
FILIERE ADMINISTRATIVE				
Attachés Territoriaux	Attaché hors classe TNC 60/100	A	1	1
	Attaché		1	0
			2	1
Rédacteurs Territoriaux	Rédacteur/Rédacteur principal	B	3	3
			3	3
Adjoints administratifs territoriaux	Adjt adm ter Pal 2Cl	C	1	1
			1	1
TOTAL GENERAL			6	5

7. COTISATION DES MEMBRES DU SYNDICAT POUR 2020

Au regard des résultats de l'exercice 2019 et des prévisions budgétaires pour 2020, il est décidé de maintenir la contribution des EPCI au taux de 1,50 €/habitant.

La population de référence est celle de l'INSEE au 1^{er} janvier 2017 (population totale), soit une contribution de :

Grand Auch Cœur de Gascogne	40395	1,50 €/hbt	60 592,50 €
Val de Gers	10787	1,50 €/hbt	16 180,50 €
Cœur d'Astarac en Gascogne	8196	1,50 €/hbt	12 294,00 €
Astarac Arros en Gascogne	7512	1,50 €/hbt	11 268,00 €
		Total	100 335 €

Le Comité Syndical approuve les cotisations pour 2020.

8. DISPOSITIF D'AIDE A L'INGENIERIE DU PETR DU PAYS D'AUCH - DEMANDE DE SUBVENTION 2020 AUPRES DE LA REGION

La Région Occitanie a mis en place un dispositif d'aide à l'ingénierie des PETR dont peut bénéficier le PETR du Pays d'Auch.

L'animation du programme LEADER peut également bénéficier d'une aide européenne.

Les éléments de calcul sont précisés dans le tableau ci-après :

Charges de personnel du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays d'Auch (Prévisions 2020)											
	Equipe technique : Intitulé de la mission	Type de contrat	Temps de travail global en jour/an	Temps de travail consacré à la mission en jour	salaires bruts consacrés à la mission	total des charges de personnel	SUBVENTION 2020 A L'INGENIERIE				
							LEADER 2014-2020	Etat	Région	Départ.	Auto
Contrats du PETR du Pays d'Auch	Direction	Titulaire Hors classe à temps partiel (50%)	135j/an	135 J	53 700 €	53 700 €	0 €	0,00 €	26 850	0 €	26 850 €
	Secrétaire, gestionnaire Adm et financière	Titulaire temps plein	226j/an	226 J	34 600 €	34 600 €	0 €	0,00 €	11 418	0 €	23 182 €
LEADER	Animatrice-gestionnaire	Titulaire temps plein	226j/an	226 J	47 370 €	47 370 €	28 422 €	0,00 €	9 474	0 €	9 474 €
TOTAL charges personnel					135 670 €	135 670 €	28 422 €	0 €	47 742	0 €	59 506 €
						Charges personnel	LEADER 2014-2020	Etat	Région	Départ.	Auto
TOTAL INGENIERIE (charges de personnel)						135 670 €	28 422 €	0 €	47 742 €	0 €	59 506 €
cot 1,5 €/hab											

Le Conseil Syndical décide :

- de solliciter une subvention à la Région Occitanie de 47 742 € au titre de soutien à l'ingénierie 2020 du PETR du Pays d'Auch
- de solliciter une subvention auprès de l'Union Européenne de 28 422 € au titre de soutien à l'ingénierie 2020 pour l'animation et la gestion du programme LEADER

et charge la Présidente de présenter les dossiers et signer tous les documents afférents.

9. SERVICE DES AUTORISATIONS DU DROIT DES SOLS (ADS) : CONTRIBUTIONS FINANCIERES 2020 DES EPCI DE L'ASTARAC : REGULARISATION 2019 ET PREVISION FINANCIERE 2020

• Contribution définitive 2019 :

La contribution définitive 2019 est arrêtée à la somme de 111 000 € selon le tableau joint en annexe 1 et a été ajustée en fonction du nombre de dossiers réellement déposés et enregistrés en 2019. Cette répartition entre les EPCI est faite comme le prévoit les conventions intervenues à cet effet entre le PETR et les EPCI concernés, 50% selon la population (population totale 2018) et 50% selon les dossiers déposés et enregistrés en 2019.

Les régularisations à opérer entre la contribution prévisionnelle 2019 appelée et la contribution définitive 2019 sont les suivantes :

EPCI Astarac	contribution prévisionnelle 2019	contribution définitive 2019	régularisation
Astarac Arros en Gascogne	33 749,53 €	36 585,73 €	2 836,20 €
Cœur d'Astarac en Gascogne	31 666,13 €	34 500,72 €	2 834,59 €
Val de Gers	45 584,34 €	39 913,54 €	-5 670,80 €

- **Contribution prévisionnelle 2020 :**

Comme débattu lors de notre DOB, la contribution 2020 est arrêtée selon le tableau joint en annexe 2 à la somme de 111 000 € répartie pour 50% selon la population (population totale 2017) et 50% selon la moyenne des dossiers déposés et enregistrés sur la période 2017-2019. La régularisation s'effectuera début 2021 selon le nombre de dossiers effectivement déposés et enregistrés sur l'année 2020.

Par ailleurs, pour faire face aux dépenses exceptionnelles liées à la mise en place des nouveaux logiciels ADS et SIG, une contribution exceptionnelle et complémentaire de 20 000 € est sollicitée en 2020 auprès de Val de Gers, Cœur d'Astarac en Gascogne et Astarac Arros en Gascogne, répartie en trois parts égales. Soit une contribution complémentaire de 6 666,67 € chacun, qui s'ajoute à la contribution prévisionnelle ci-dessus.

EPCI Astarac	contribution prévisionnelle ADS 2020	contribution exceptionnelle 2020	contribution totale 2020
Astarac Arros en Gascogne	33 811,56 €	6 666,67 €	40 478,23 €
Cœur d'Astarac en Gascogne	31 989,98 €	6 666,67 €	38 656,65 €
Val de Gers	45 198,46 €	6 666,67 €	51 865,12 €
TOTAL	111 000,00 €	20 000,00 €	130 000,00 €

Le Comité Syndical approuve la contribution définitive 2019 et la contribution prévisionnelle 2020.

10. INFORMATIONS DIVERSES

1- Projet d'élaboration d'un schéma directeur des sentiers de randonnées du Pays d'Auch

Le Centre Permanent d'Initiative pour l'Environnement (CPIE) Pays Gersois qui a participé aux ateliers de réflexion du projet de PNR Astarac a fait une proposition de partenariat auprès des trois communautés de l'Astarac visant à valoriser les sentiers de randonnées de l'Astarac.

Le projet de territoire du Pays d'Auch approuvé en 2018 porte dans son orientation 3 un objectif de développement touristique s'appuyant sur la valorisation des ressources naturelles, culturelles et patrimoniales.

Dans ce contexte, et en conformité aux statuts du syndicat mixte du Pays d'Auch, l'élaboration d'un schéma directeur de valorisation des sentiers de randonnées sur l'ensemble du pays d'Auch prend toute sa place.

Il permettrait, à partir d'un état des lieux des sentiers existants sur les quatre communautés du Pays d'Auch d'identifier les potentialités du territoire, de donner une cohérence globale de valorisation et de promotion d'une offre touristique et des richesses du Pays d'Auch.

Ce schéma directeur dont le coût est estimé à moins de 38 000 € pourrait être financé à 30% par l'Etat (FNADT) et 50% par des crédits européens (programme LEADER).

Dans ces conditions, le conseil donne son accord de principe pour engager un tel projet dont le cahier des charges sera travaillé avec un groupe de travail composé de techniciens et d'élus.

Le Conseil donne également son accord pour prendre une délibération de principe afin de solliciter les financements auprès de l'Etat et de l'Europe.

2- Contrat de Ruralité : programmation financière 2020

Les services travaillent avec l'Etat à l'élaboration de la maquette financière du Contrat de Ruralité pour 2020.

Il est rappelé que les critères de sélection de financement par l'Etat (DETR et DSIL) sont les suivantes :

- Avoir déposé un dossier sur la plateforme électronique avant le 20 décembre 2019
- Que le projet soit engagé dans l'année

En outre, désormais :

- Les crédits DETR sont ouverts aux privés (notamment les Chambres consulaires)
- Il n'est plus possible de cumuler la DETR et la DSIL. Par contre, il peut être envisagé par l'Etat une DETR dite « bonifiée » pour des projets inscrits dans la maquette financière

A cet effet, et comme les années précédentes il est proposé d'inscrire dans la maquette financière du Contrat de Ruralité 2020 les projets qui s'inscrivent dans la stratégie du Projet de Territoire du Pays d'Auch et qui en outre sont d'un montant significatif et intercommunaux et présentant comme axe de développement :

- L'économie
- Le tourisme
- L'habitat
- L'affirmation de l'armature territoriale à travers les communes inscrites dans la politique bourgs-centres

3- Informations générales

- La Région Occitanie organise le jeudi 27 février 2020 une journée consacrée aux territoires. Le matin sera consacré au bilan de l'assemblée des territoires depuis 2016. L'après-midi consistera en séminaire de prospective territoriale 2021/2027 avec comme point d'entrée les financements des projets territoriaux et notamment sur les orientations des futurs programmes européens comme le LEADER

En raison de l'importance de cette réunion, il est proposé que les services transmettent aux élus qui souhaitent participer à cette journée, une fiche des enjeux qui se posent en matière de financement.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame la Présidente indique que c'était la dernière réunion du Comité Syndical avant les élections.

Elle souligne le plaisir qu'elle a eu d'assurer la présidence du syndicat ces trois dernières années avec des projets passionnants comme l'élaboration du projet de territoire, la mise en place d'un service unifiée d'ADS pour les 75 communes de l'Astarac et le projet de PNR Astarac. Elle se félicite de l'esprit convivial, collaboratif et constructif de tous les membres du syndicat et souhaite une bonne chance aux élus candidats aux prochaines élections de mars.

La séance est levée à 20h15.

La Présidente,

A blue ink signature of Céline SALLES, consisting of a large, stylized 'C' followed by 'éline SALLES'.

Céline SALLES